

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°R32-2024-215

PUBLIÉ LE 27 MARS 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /	
R32-2024-03-26-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2024-31 modifiant la	
composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de	
BEAUVAIS (Oise) (3 pages)	Page 3
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -	
Hauts-de-France /	
R32-2024-03-20-00023 - nomination représentants DREAL (5 pages)	Page 7
SGAR Hauts-de-France /	
R32-2024-03-26-00015 - assesseurs SAS PHARMACIENS HDF (2 pages)	Page 13

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-26-00004

Arrêté DOS-GRHH-2024-31 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BEAUVAIS (Oise)





ARRÉTÉ DOS- GRHH-2024-31 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS (Oise)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté N°DOS-SDES-GRHH-2021-33 du 16 mars 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel;

ARS Hauts-de-France – 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE 0 809 402 032 - www.hauts-de-france.ars.sante.fr

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques du 25 janvier 2024 ;

Considérant la désignation de Madame Nathalie BALLION-LANDAIS en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais;

ARRÊTE

Article 1er:

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais est celle fixée en annexe 1.

Article 2:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3:

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Beauvais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 26 MARS 2074

Pour le directeur général et par délégation, La responsable du service Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2024-31)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Franck PIA, Maire de Beauvais, commune siège de l'établissement ;
- Madame Charlotte COLIGNON, représentante de la commune de Beauvais ;
- Madame Martine DELAPLACE et Madame Isabelle SOULA, représentantes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Madame Brigitte LEFÈBVRE, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Nathalie BALLION-LANDAIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Nicolas MEROT et Monsieur le Docteur François MAUVAIS, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Eric COUQ et Madame Céline BAJA épouse COTU, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Bruno OGUEZ et Monsieur Gilles BANCHEREAU, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;
- Monsieur William AUER en qualité de personnalité qualifiée désignée par la Préfète de l'Oise ;
- Madame Françoise CABANNE (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) de l'Oise) et Madame Monette-Simone VASSEUR (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentantes des usagers désignées par la Préfète de l'Oise.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -Hauts-de-France

R32-2024-03-20-00023

nomination représentants DREAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Texte non paru au journal officiel

DREAL Hauts-de-France

Décision du .20 mars 2024

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Hauts-de-France et à la formation spécialisée du comité

Le directeur de la DREAL Hauts-de-France,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration ;

Décide:

TITRE I^{ER} COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1er

Sont nommés au Comité Social d'Administration de service déconcentré, institué auprès de la DREAL Hauts de France :

- le président : Julien LABIT, directeur de la DREAL Hauts-de-France (ou son représentant) ;
- les responsables ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :
 - Nicolas MORBE, directeur adjoint
 - Christelle FOSSIER, secrétaire générale
 - Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe
 - Sabine LARDILLIER, responsable des Ressources Humaines

Article 2

Sont nommés au Comité Social d'Administration (CSA) de service déconcentré, créé auprès de la DREAL Hauts de France, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires du CSA

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Monsieur DEGOBERT Maximilien

Madame HECQ-RIVIERE Thérèse

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Madame VERHOEVEN Clotilde

Madame MEDJENI Sonia

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur HEINA Francky

Madame DISPA Celine

Monsieur VANZWAELMEN Laurent

Madame NKOLO NKOO Nohémie (MOUNIER)

2. Membres suppléants du CSA

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Monsieur CARIN Grégory

Monsieur Jean-Noël SAUSSOL

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Monsieur THUILLIEZ Olivier

Monsieur LAMIDEL Benjamin

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame ANTOINE Océane

Madame BERGHE Mélanie

Madame GAFFET Nathalie

Monsieur LABALETTE Julien

3. Secrétaire adjoint du CSA

secrétaire adjoint du CSA : Madame Céline DISPA

TITRE II FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITE

Article 3

Le président de la Formation Spécialisée du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de service déconcentré est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la Formation Spécialisée du Comité (FSC), mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires de la FSC

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Monsieur Jean-Noël SAUSSOL

Monsieur CARIN Grégory

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Madame VERHOEVEN Clotilde

Madame MEDJENI Sonia

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame DISPA Céline

Madame ANTOINE Océane

Madame BERGHE Mélanie

Madame GAFFET Nathalie

2. Membres suppléants de la FSC

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Madame HECQ-RIVIERE Thérèse

Monsieur DEGOBERT Maximilien

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Monsieur HANNEDOUCHE Romain

Madame LE BRIS Réjane

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur AUBENEAU Fabrice

Madame PRESSENSE Agnès

Madame NKOLO NKOO Nohémie (MOUNIER)

Madame Nathalie DELAYEN

3. Secrétaire et secrétaire suppléant de la FSC

• secrétaire de la FSC : Madame Céline DISPA

• secrétaire suppléant(e) de la FSC : pas de candidat

TITRE III DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 9

Est abrogée :				
- la décision de co	omposition du CSA	et de la FSC en	date du 22 s	eptembre 2023

Article 10

Le directeur de la DREAL Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait, à Lille, le .20 mars 2024

Le directeur,

Julien LABIT

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-03-26-00015

assesseurs SAS PHARMACIENS HDF



La Conseillère d'Etat, Présidente

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: l'arrêté relatif à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pharmaciens des Hauts-de-France du 14 septembre 2023 est modifié ainsi qu'il suit. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pharmaciens des Hauts-de-France:

Représentants du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :

Assesseurs titulaires:

- Mme Céline ACCARD pharmacien titulaire d'officine 31 rue des Grives 60600 BREUIL LE VERT
- M. Robert BROUTIN pharmacien titulaire d'officine 31 rue Arthur Lamendin 62980 VERMELLES

Assesseurs suppléants:

- Mme Anne BOULANGER pharmacien titulaire d'officine 1 rue Carnot 59155 FACHES THUMESNIL
- M. Alain DUMORTIER pharmacien titulaire d'officine 14 place Jean Jaurès 62190 LILLERS
- M. Christophe POYER pharmacien titulaire d'officine 3 place Léon Blum 62240 DESVRES
- Mme Catherine DEMAILLY représentant la faculté de pharmacie d'Amiens UFR de pharmacie 1, rue de Louvels 80037 AMIENS cedex 1

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général et du régime de protection sociale agricole :

Assesseurs titulaires:

- Dr Thierry GAILLARD pharmacien conseil direction régionale du service médical de Bretagne
- Dr Dominique SOULE DE LAFONT pharmacien conseil direction régionale du service médical d'Ile de France

Assesseur suppléant:

- Dr Nathan ELMKAYES - pharmacien conseil - direction régionale de service médical d'Ile de France.

Article 2: Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 26 mars 2024

L. lea. A

Nathalie MASSIAS